



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## jeunes agriculteurs

Question écrite n° 82288

### Texte de la question

M. Kléber Mesquida souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur la suppression du financement du stage de six mois et du stage préparatoire à l'installation (SPI dit également « stage de 40 heures »). En effet, ces deux catégories de stages représentent une opportunité pour les jeunes désirant bénéficier d'une expérience enrichissante de la vie au quotidien au sein d'une exploitation agricole. De plus, ces stages sont, bien souvent, l'unique occasion de découvrir des systèmes de production moins connus et de faire émerger des projets innovants. Plus particulièrement, le SPI est considéré par les organisations du CAF comme une étape essentielle du parcours d'installation puisqu'il permet d'engager une réflexion globale sur un projet et de rencontrer l'ensemble des acteurs locaux, futurs interlocuteurs privilégiés du nouvel installé. Enfin, il apparaît comme nécessaire de privilégier la qualité des installations des jeunes agriculteurs et ainsi permettre le renouvellement des générations en agriculture. Aussi, il lui demande quelles mesures financières il compte prendre pour permettre le maintien de ces deux catégories de stage, et s'il compte, à terme, développer ce type d'enseignement professionnel.

### Texte de la réponse

Dans un contexte budgétaire contraint des dépenses publiques, l'installation est une priorité du ministère de l'agriculture et de la pêche. Aussi l'ensemble des moyens relatifs au dispositif d'accompagnement de l'installation des jeunes agriculteurs ont-ils été consolidés. En 2005, 7 MEUR ont pu être dégagés pour les stages préparatoires à l'installation (SPI) et les stages « six mois ». En 2006, il est prévu de rassembler progressivement dans une action unique l'ensemble des mesures consacrées au renouvellement des exploitations agricoles afin d'assurer un pilotage cohérent de la politique d'installation. Le ministère de l'agriculture et de la pêche conduit avec les jeunes agriculteurs une réflexion sur la gestion des outils qui contribue à cette politique afin qu'elle s'adapte au contexte de chaque territoire. La manière dont les stages préparatoires à l'installation pourraient évoluer est également examinée : un bilan du fonctionnement de ces dispositifs sera fait dans un esprit d'ouverture et avec l'objectif de répondre encore davantage aux attentes des candidats à l'installation. Les jeunes qui souhaitent s'installer sont de mieux en mieux formés. Ce sont souvent des diplômés de l'enseignement agricole qui ont eu l'occasion de réaliser des périodes de stage en exploitation pour acquérir leur diplôme. Le ministère de l'agriculture et de la pêche devra faciliter la prise en compte de ces périodes de stage déjà réalisées.

### Données clés

**Auteur :** [M. Kléber Mesquida](#)

**Circonscription :** Hérault (5<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 82288

**Rubrique :** Agriculture

**Ministère interrogé :** agriculture et pêche

**Ministère attributaire** : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 27 décembre 2005, page 11899

**Réponse publiée le** : 7 mars 2006, page 2407